

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, tenue le 8 décembre 2020 et convoqué pour 19 h 00, et ce, à huis clos et par conférence téléphonique, le tout tel que permis par arrêté ministériel en lien avec la pandémie de la COVID-19. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet :

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Réal Leclerc, Serge Gagnon, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan et Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique.

12 925-12-20 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

12 926-12-20 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait des points 26 et 74 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 novembre 2020
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 1^{er} décembre 2020
5. Liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2020
6. Liste des chèques émis au mois de novembre 2020
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
9. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

10. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
11. Adoption du calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins
12. Adoption du calendrier 2021 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins
13. Autorisation - Facturation aux municipalités locales des frais relatifs aux travaux de cours d'eau pour l'année 2020
14. Autorisation de paiement à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) - Mandat pour la préparation du budget 2021 de la MRC Les Moulins
15. Affectation de surplus libres aux recettes 2021
16. Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de *Chargé de projet - InnoHub La Centrale* d'une durée de douze (12) mois, mise à jour de la description de fonctions, amendement à la résolution numéro 12 270-11-19 et autorisation d'engagement
17. Table des préfets de la couronne Nord – Participation financière pour l'année 2021
18. Amendements aux résolutions 12 276-11-19 et 12 434-02-20 relatives au projet *Le Rendez-vous mon été, ma région* du Centre Expo Terrebonne
19. Abrogation de la résolution numéro 12 385-01-20 relative au Challenge des régions 2020 de gymnastique et trampolines
20. Autorisation de signature – Entente sectorielle de la Table des préfets de Lanaudière (TPL) 2020-2023 avec le CRÉVALE afin de soutenir la persévérance scolaire
21. Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2021
22. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2021
23. Renouvellement de la certification Oser-Jeunes émis par le Comité régional pour la valorisation de l'éducation Persévérance scolaire et réussite éducative (CREVALE) pour l'année 2021
24. Autorisation de paiement – Engagement du CLDEM repris par la MRC Les Moulins dans la campagne de financement de la Fondation du Cégep à Terrebonne (conditionnellement au dépôt du rapport)
25. Autorisation de paiement – Participation financière pour l'année 2020 de la MRC Les Moulins dans le cadre du son engagement à titre de partenaire de Moisson Laurentides à la campagne de financement Projet Bâtir pour mieux nourrir
26. Consultations publiques sur le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie - **Retiré**

27. Mandat pour l'entretien des locaux des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins situés au 2e étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne pour l'année 2021
28. Mandat pour l'entretien des systèmes de climatisation et de ventilation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins situés au 2e étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne pour l'année 2021
29. Autorisation de paiement à la firme LJM Conseil - Étude sur le développement du tourisme familial (Premier versement)
30. Achat d'un ordinateur portable pour la Conseillère en développement touristique
31. Nominations au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins
32. Nomination au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins
33. Nomination d'un (e) représentant (e) de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Lanaudière économique
34. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Yoobens Bagels dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs et autorisation de paiement
35. Autorisation de paiement du troisième versement à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (Aminate) et à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) dans le cadre du 3e appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie et de son appel intérimaire
36. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-67 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
37. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-68 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
38. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-69 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
39. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-70 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
40. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-71 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

41. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-72 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
42. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-73 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
43. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-74 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
44. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-75 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
45. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-76 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
46. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-77 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
47. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-79 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
48. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-80 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
49. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-81 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
50. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-82 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
51. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-83 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

52. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-85 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
53. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-86 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
54. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-87 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
55. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-88 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
56. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-89 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
57. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-90 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
58. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-91 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
59. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-93 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
60. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-94 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
61. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-96 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
62. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-97 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

63. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-98 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
64. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-99 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
65. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-100 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
66. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-101 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
67. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-66 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
68. Projet de prolongement du Réseau express métropolitain (REM) dans l'est de Montréal
69. Demande d'extension du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)
70. Autorisation à déposer une demande de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et autorisation de signature du formulaire et de l'avenant
71. Achat d'une publicité dans La Revue pour annoncer la cérémonie civique virtuelle des nouveaux résidents issus de l'immigration
72. Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de L'Assomption pour des services professionnels de surveillance dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde
73. Autorisation de signature - Entente dans le cadre des travaux d'aménagement de la branche 1 du Ruisseau Noir (cours d'eau Lauzon) à Terrebonne
74. Autorisation de paiement à la firme FNX-INNOV - Étude stratigraphique de l'étang principal du Parc du Grand-Coteau à Mascouche (Premier versement) - **Retiré**
75. Adoption d'une résolution pour fixer la période de consultation écrite pour le projet de règlement numéro 97-33R-16 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses

76. Approbation et dépôt du Mémoire de la MRC Les Moulins dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Plan stratégique de développement (PSD) de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)
77. Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des forêts privées de Lanaudière – Avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement
78. Autres sujets
79. Période de questions
80. Clôture de la séance

ADOPTÉE

12 927-12-20 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 novembre 2020

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 novembre 2020 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 928-12-20 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 1^{er} décembre 2020

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 1^{er} décembre 2020 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 929-12-20 Liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2020

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2020 au montant de 123 723,84\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Décembre 2020* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-197 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 9 269,59\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de décembre 2020 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 930-12-20 Liste des chèques émis au mois de novembre 2020

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de novembre 2020, pour un montant de 1 730 453,64\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Novembre 2020* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-198 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 14 320,44\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de novembre 2020 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 931-12-20 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Décembre 2020* »).

ADOPTÉE

12 932-12-20 Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 8 décembre 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 8 décembre 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 933-12-20 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 26 novembre 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 26 novembre 2020 soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 934-12-20 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 1^{er} décembre 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 1^{er} décembre 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 935-12-20 Adoption du calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, il y a lieu d'établir, par résolution, avant le début de la prochaine année civile, le calendrier des séances ordinaires du conseil;

CONSIDÉRANT le document intitulé « *Calendrier des séances du conseil de la MRC Les Moulins – Année 2021* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé « *Calendrier des séances du conseil de la MRC Les Moulins – Année 2021* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté, conformément aux articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

12 936-12-20 Adoption du calendrier 2021 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les articles 127, 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, il y a lieu d'établir, par résolution, avant le début de la prochaine année civile, le calendrier des séances du comité administratif;

CONSIDÉRANT le document intitulé « *Calendrier des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins – Année 2021* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé « *Calendrier des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins – Année 2021* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté, conformément aux articles 127, 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

12 937-12-20

Autorisation - Facturation aux municipalités locales des frais relatifs aux travaux de cours d'eau pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins exerce sa compétence en matière de cours d'eau, depuis le 1^{er} janvier 2006, conformément à la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT QUE le budget annuel de la MRC Les Moulins affecte la somme que le conseil juge appropriée pour les fins de l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2020, la MRC Les Moulins a avancé les dépenses reliées à sa compétence en matière de cours d'eau ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à facturer aux municipalités locales, les dépenses reliées à l'exercice de sa compétence en matière de cours d'eau pour l'année 2020, toute intervention dans les cours d'eau effectuée par la MRC étant assumée par la municipalité où se situe une telle intervention.

ADOPTÉE

12 938-12-20

Autorisation de paiement à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) - Mandat pour la préparation du budget 2021 de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 765-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), pour la préparation du budget 2021 de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des mandats susmentionnés ;

CONSIDÉRANT la facture de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), datée du 21 novembre 2020, au montant de 5 700,00\$, excluant les taxes, dans le cadre du mandat pour la préparation du budget 2021 de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la facture de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), datée du 2 décembre 2020, au montant de 1 350,00\$, excluant les taxes, dans le cadre du mandat pour la préparation du budget 2021 de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement, à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), d'un montant total de 7 050,00\$ excluant les taxes, équivalent à l'état d'avancement du mandat pour la préparation du budget 2021 de la MRC Les Moulins.

QUE la somme de 7 050,00\$, excluant les taxes, soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-132 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 765-09-20.

ADOPTÉE

12 939-12-20 Affectation de surplus libres aux recettes 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter une portion des surplus libres aux recettes de l'exercice 2021 ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'une somme de 1 163 006,00\$, provenant de surplus libres, soit et est affectée aux recettes pour l'exercice 2021.

ADOPTÉE

12 940-12-20 Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de Chargé de projet -InnoHub La Centrale d'une durée de vingt-quatre (24) mois, mise à jour de la description de fonctions, amendement à la résolution numéro 12 270-11-19 et autorisation d'engagement

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste temporaire d'un Chargé de projet - InnoHub La Centrale d'une durée de vingt-quatre (24) mois (avec possibilité de prolongation);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 270-11-19, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté, la description de fonctions relative au poste de Chargé de projet - InnoHub La Centrale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la description de fonctions relative au poste de chargé de projet;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'affichage et la diffusion de l'offre d'emploi pour le poste temporaire d'une durée de vingt-quatre (24) mois (avec possibilité de prolongation) de Chargé de projet- InnoHub La Centrale dans le réseau de l'Association des professionnels en développement (APDEQ), pour un montant de 95,00\$, excluant les taxes, ainsi que sur le site de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec Municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d'information municipale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte la description de fonctions relative au poste de Chargé de projet - InnoHub La Centrale, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la résolution numéro 12 270-11-19 soit et est amendée afin de remplacer la description de fonctions relative au Chargé de projet - InnoHub La Centrale, par la description de fonctions jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le recrutement par une firme spécialisée en ressources humaines, au besoin, le cas échéant.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement d'un Chargé de projet - InnoHub La Centrale, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine, pour une durée de vingt-quatre (24) mois. La rémunération sera établie conformément à la classe 8 de la grille salariale.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-198.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 150,00\$, poste budgétaire 2620-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 941-12-20 Table des préfets de la couronne Nord – Participation financière pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins s'engage à contribuer au financement de la Table des préfets et élus de la couronne Nord;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à la Table des préfets et élus de la couronne Nord, 23,56% de ses coûts jusqu'à concurrence d'une somme de 65 479,00\$, excluant les taxes pour l'année 2021.

QU'un montant de 65 479,00\$, excluant les taxes, soit porté aux engagements annuels de 2021, et ce, par résolution au début de l'année 2021.

ADOPTÉE

12 942-12-20 Amendements aux résolutions 12 276-11-19 et 12 434-02-20 relatives au projet *Le Rendez-vous mon été, ma région* du Centre Expo Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 276-11-19 et 12 434-02-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de participer à l'édition 2020 de l'événement *Le Rendez-vous mon été, ma région* par une contribution financière de 50 000\$, excluant les taxes et a autorisé le premier versement de 50% au Centre Expo Terrebonne dès réception d'une facture ;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'événement susmentionné n'a pu se tenir ;

CONSIDÉRANT QUE le premier versement de 50% du montant de 50 000,00\$ a déjà été payé, il y a lieu de reporter ce versement à l'édition 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu d'amender les résolutions numéros 12 276-11-19 et 12 385-01-20 ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les résolutions numéros 12 276-11-19 et 12 385-01-20 soient et sont amendées et qu'ainsi, le premier versement de 50% du montant de 50 000,00\$ déjà payé dans le cadre du projet *Le Rendez-vous mon été, ma région* du Centre Expo Terrebonne, soit 25 000,00\$, soit et est reporté à l'édition 2021, l'édition 2020 n'ayant pu se tenir en raison de la pandémie de la COVID-19.

QU'en conséquence, un montant de 25 000,00\$, excluant les taxes, soit désengagé du poste budgétaire 2622-977 « *Centre Expo Terrebonne* ».

ADOPTÉE

12 943-12-20

Abrogation de la résolution numéro 12 385-01-20 relative au Challenge des régions 2020 de gymnastique et trampolines

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 385-01-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le versement d'un montant de 13 500,00\$, excluant les taxes, au Club de gymnastique Viagym, pour les coûts de location du centre de soccer de la Cité du Sport de Terrebonne, du 1^{er} au 3 mai 2020, et ce, dans le cadre de la tenue du Challenge des régions 2020 de gymnastique et trampolines ;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'événement susmentionné n'a pu se tenir ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu d'abroger la résolution numéro 12 385-01-20 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 12 385-01-20 soit et est abrogée et qu'ainsi, le montant de 13 500,00\$, excluant les taxes, soit désengagé du poste budgétaire 2629-972 « *Club Viagym* », le Challenge des régions 2020 de gymnastique et trampolines n'ayant pu se tenir en raison de pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉE

12 944-12-20

Autorisation de signature – Entente sectorielle de la Table des préfets de Lanaudière (TPL) 2020-2023 avec le CRÉVALE afin de soutenir la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Table des préfets est formé des préfets et préfets suppléants des 6 MRC de Lanaudière;

CONSIDÉRANT l'entente de délégation intervenue entre les 6 MRC et la Table des préfets de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE cette entente délègue à la Table des préfets de Lanaudière une partie de la compétence en développement régional des MRC et que celle-ci a été entérinée par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été conclue afin de s'assurer que les sommes confiées par les MRC à la Table des préfets seraient gérées par cette dernière, sans que les MRC aient à autoriser les engagements financiers de celle-ci en conformité avec la volonté des élus;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise entre autres à soutenir les organismes régionaux dans le cadre d'ententes sectorielles, comme stipulé à la clause 2.2.1 de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE toutes les MRC de la région ont délégué leur préfet et préfet suppléant à titre de gestionnaires des sommes confiées à la TPL;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets de Lanaudière a créé une enveloppe régionale de soutien aux projets structurants et que cette enveloppe est balisée par une politique d'investissement tel que résolu par son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE malgré ce qui précède, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation exige que les MRC autorisent par voie de résolution les investissements de la Table des préfets de Lanaudière dans le cadre d'ententes sectorielles et que ce soit les MRC qui en soient signataires;

CONSIDÉRANT la volonté de la Table des préfets de ne pas retarder le processus de signature des ententes sectorielles, dont les engagements financiers, ont déjà été engagés par voie de résolution ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte la présente résolution afin :

- D'engager la Municipalité régionale de comté à l'entente sectorielle afin de soutenir, au niveau régional, le CREVALE dans le cadre d'ententes sectorielles pour un investissement total de 15 000,00\$ et ce, à même l'enveloppe régionale de soutien aux projets structurants confiée à la Table des préfets de Lanaudière;
- D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant à signer l'Entente susmentionnée et tout document pour donner effet à la présente résolution;
- De mandater la Table des préfets de Lanaudière (TPL) pour l'administration et le suivi des sommes engagées dans le cadre de l'enveloppe régionale de soutien aux projets structurants dans ces ententes;
- De réitérer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que les MRC de la région souhaitent que la Table des préfets de Lanaudière (TPL) puisse, dans le cadre de l'enveloppe de soutien aux projets structurants, conclure des ententes sectorielles;
- De réitérer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que les engagements de la Table des préfets de Lanaudière ne devraient pas être entérinés par les MRC puisque celles-ci en délèguent la gestion à la Table des préfets de Lanaudière (TPL) via leur préfet et préfet suppléant.

QUE la présente résolution soit transmise aux MRC de Lanaudière, à la Table des préfets de Lanaudière et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

12 945-12-20

Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) se termine le 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la cotisation annuelle pour le renouvellement de l'adhésion à l'UMQ pour l'année 2021 est de 463,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la cotisation annuelle pour le renouvellement de l'adhésion au Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2021 est de 1 413,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'adhésion au Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2021 soit autorisée si requis, la cotisation annuelle étant de 1 413,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-199 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 1876,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 946-12-20

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2021

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) se termine le 31 décembre 2020 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à la Fédération des municipalités du Québec (FQM) pour l'année 2021, la cotisation annuelle étant de 2 861,20\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-200 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 861,20\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 947-12-20

Renouvellement de la certification Oser-Jeunes émis par le Comité régional pour la valorisation de l'éducation Persévérance scolaire et réussite éducative (CREVALE) pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) sollicite le renouvellement de la certification Oser-Jeunes de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de renouveler sa certification Oser-Jeunes pour un montant de 100,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-201 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 100,00\$, poste budgétaire 2110-494 « *Législation - Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 948-12-20 Autorisation de paiement – Engagement du CLDEM repris par la MRC Les Moulins dans la campagne de financement de la Fondation du Cégep à Terrebonne (conditionnellement au dépôt du rapport)

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 460-08-19 et 11 617-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la reprise des engagements et ententes du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions susmentionnées, le conseil de la MRC Les Moulins a notamment autorisé la reprise de l'engagement du CLDEM envers la Fondation du Cégep à Terrebonne, soit une contribution annuelle de 5 000,00\$ jusqu'en 2022 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement à la Fondation du Cégep de Terrebonne, d'une somme de 5 000,00\$, conditionnellement au dépôt du rapport.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2629-973 « *Fondation Cégep de Terrebonne* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-4 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 389-01-20.

ADOPTÉE

12 949-12-20 Autorisation de paiement – Participation financière pour l'année 2020 de la MRC Les Moulins dans le cadre du son engagement à titre de partenaire de Moisson Laurentides à la campagne de financement Projet Bâtir pour mieux nourrir

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 275-11-19, le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé à participer à la campagne de financement par un don de 0,10 \$ par citoyen, par année, pour une période de trois (3) ans au montant total de 49 315, 50\$, soit un montant de 16 438,50\$ par année;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'activités 2019-2020 par Moisson Laurentides ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise le paiement à Moisson Laurentides d'une somme de 16 438,50\$ pour l'année 2020.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-202 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 16 438,50\$ pour l'année 2020, poste budgétaire 2622-992 « *Moisson Laurentides* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 950-12-20

Mandat pour l'entretien des locaux des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins situés au 2e étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager des locaux situés au 2^e étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, datée du 28 novembre 2020, pour l'entretien ménager des locaux administratifs de la MRC Les Moulins situés au 2^e étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, au tarif de 425,00\$ par mois;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager des locaux administratifs de la MRC Les Moulins situés au deuxième (2^e) étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, au tarif de 425,00\$ par mois, excluant les taxes, à raison de deux (2) fois par semaine et une fois par mois lors des séances du conseil.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-203 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 425,00\$ par mois, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-160 « *Entretien ménager - concierge* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 951-12-20

Mandat pour l'entretien des systèmes de climatisation et de ventilation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins situés au 2e étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne pour l'année 2021

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Vimoval datée du 18 novembre 2020 pour l'entretien des systèmes de climatisation et de ventilation pour les bureaux administratifs de la MRC Les Moulins, situé au 710, boulevard des Seigneurs, à Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de l'entreprise Vimoval soient et sont retenus pour l'entretien des systèmes de climatisation et ventilation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins pour 2020-2021 au montant de 3 040,00\$, excluant les taxes, tel qu'indiqué dans la proposition datée du 18 novembre 2020.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures de l'entreprise Vimoval au fur et à mesure de l'accomplissement des travaux et après réception desdites factures.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-204 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 040,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-522 « *Entretien-Bâtisse* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 952-12-20

Autorisation de paiement à la firme LJM Conseil - Étude d'opportunité pour l'implantation d'un spa familial sur le territoire de la MRC Les Moulins (Premier versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 900-11-20 le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme LJM Conseil, au montant de 13 733,20\$, excluant les taxes, pour une étude d'opportunité pour l'implantation d'un spa familial sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise datée du 30 novembre 2020, au montant de 5 335,35\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 5 335,35\$, excluant les taxes, à la firme LJM Conseil conformément à la facture datée du 30 novembre 2020 et équivalant à l'état d'avancement du mandat pour une étude d'opportunité pour l'implantation d'un spa familial sur le territoire de la MRC Les Moulins.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2622-418, « *Honoraires professionnels* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-192 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 900-11-20.

ADOPTÉE

12 953-12-20

Achat d'un ordinateur portable pour la Conseillère en développement touristique

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat d'un ordinateur pour la Conseillère en développement touristique;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise informatique Amérix, datée du 16 octobre 2020 au montant de 1 990,98\$, excluant les taxes, pour l'achat d'un ordinateur, et la suite Office ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de l'entreprise informatique Amérix, datée du 16 octobre 2020, au montant de 1 990,98\$, excluant les taxes, pour l'achat d'un ordinateur et la suite Office, pour la Conseillère en développement touristique, soit et est retenue et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, la somme de 1 990,98\$, excluant les taxes, sur réception de la facture, de la livraison et de l'installation.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-204.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 990,98\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-750 « *Acquisition équipement informatique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 954-12-20 Nominations au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 754-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif touristique (CCT) en lien avec le comité de développement économique et touristique (CDÉT) ;

CONSIDÉRANT l'expiration du mandat de certains membres le 31 décembre 2020, il y a lieu de renouveler les mandats des membres ayant manifesté leur intérêt ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les personnes suivantes soient et sont nommées afin d'être représentants au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins pour un mandat se terminant le 31 décembre 2022 :

Madame Nancy Veilleux	Club des Routiers (CREM)
Madame Karine St-Gelais	Impéria & Suites Terrebonne
Madame Colette Michaud	L'adresse gourmande
Monsieur Alexandre S. Provencher	SODECT
Monsieur Pierre Berthiaume	Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM)

ADOPTÉE

12 955-12-20 Nomination au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 753-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif économique (CCE) en lien avec le comité de développement économique et touristique (CDÉT) ;

CONSIDÉRANT l'expiration du mandat de certains membres, le 31 décembre 2019, il y a lieu de renouveler le mandat d'un membre ayant manifesté son intérêt ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Pierre Berthiaume, secteur chambre de commerce et tourisme, soit et est nommé afin d'être représentant au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins pour un mandat se terminant le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

12 956-12-20 Nomination d'un (e) représentant (e) de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Lanaudière économique

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un(e) deuxième représentant(e) au conseil d'administration de Lanaudière économique;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantale Cayer, conseillère en financement d'entreprise du développement économique et touristique, soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Lanaudière économique.

ADOPTÉE

12 957-12-20

Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Yoobens Bagels dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 102-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a constitué le Fonds Jeunes Promoteurs (FJP);

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 12 285-11-19 du conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé : *Politique du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)*;

CONSIDÉRANT l'entente entre la MRC Les Moulins et Futurpreneur Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Yoobens Bagels est admissible au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) de la MRC Les Moulins pour son projet, jusqu'à concurrence de 6 000,00\$;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l'admissibilité de l'entreprise Yoobens Bagels au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Yoobens Bagels relativement au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une subvention jusqu'à concurrence de 6 000,00\$, excluant les taxes, le tout, selon les paramètres de la *Politique du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)*.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-205 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 6 000,00\$ excluant les taxes, « *Fonds Jeunes Promoteurs* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 958-12-20

Autorisation de paiement du troisième versement à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (Aminate) et à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) dans le cadre du 3e appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie et de son appel intérimaire

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 744-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé l'octroi d'une subvention relativement au projet de l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (Aminate) dans le cadre l'appel intérimaire du 3^e appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 213-10-19, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé l'octroi d'une subvention relativement au projet de la Société de développement et d'animation Mascouche (SODAM), dans le cadre l'appel intérimaire du 3^e appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT le dépôt des redditions de comptes par les organismes susmentionnés, il y a lieu d'autoriser, le troisième versement des subventions susmentionnées;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le troisième versement de la subvention à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (Aminate) dans le cadre du 3^e appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, au montant de 2 400,00\$.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le troisième versement de la subvention à la Société de développement et d'animation Mascouche (SODAM) dans le cadre de l'appel intérimaire du 3^e appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, au montant de 2 800,00\$.

ADOPTÉE

12 959-12-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-67 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-67 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services arts, spectacles et loisirs;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-67 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise de services arts, spectacles et loisirs.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-206 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 960-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-68 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-68 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-68 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-207 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 961-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-69 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-69 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-69 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-208 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 962-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-70 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-70 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-70 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-209 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 963-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-71 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-71 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-71 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-210 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 964-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-72 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-72 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 10 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 10 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-72 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 10 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 10 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 10 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-211 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 965-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-73 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-73 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-73 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-212 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 966-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-74 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-74 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 20 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs Salles d'entraînement physique;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 20 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-74 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs - Salles d'entraînement physique.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 20 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 20 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 20 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-213 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 967-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-75 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-75 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 18 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 18 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-75 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 18 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 18 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 18 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-214 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 968-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-76 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-76 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs - Salles d'entraînement physique;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-76 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs - Salles d'entraînement physique.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-215 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 969-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-77 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-77 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs - Salles d'entraînement physique;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-77 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs - Salles d'entraînement physique.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-216 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 970-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-79 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-79 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, qu'un pardon de prêt d'un maximum de 80% soit applicable à la lettre d'offre/Prêt à terme PAU PME de 50 000,00\$ signée le 11 juin 2020 et autorisée par la résolution du conseil de la MRC Les Moulins numéro 12 644-06-20, et ce, à l'égard d'une entreprise de fabrication alimentaire, le tout conditionnel à la présentation des pièces justificatives requises au calcul du pardon de prêt;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise, dans le cadre de l'Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), qu'un pardon de prêt d'un maximum de 80% soit applicable à la lettre d'offre/Prêt à terme PAU PME de 50 000,00\$, signée le 11 juin 2020 et autorisée par la résolution du conseil de la MRC Les Moulins numéro 12 644-06-20 et ce, à l'égard d'une entreprise de fabrication alimentaire, le tout conditionnel à la présentation des pièces justificatives requises au calcul du pardon de prêt.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'avenant à la lettre d'offre/Prêt à terme PAU PME de 50 000,00\$, signée le 11 juin 2020 susmentionnée, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

ADOPTÉE

12 971-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-80 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-80 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de restauration;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-80 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de restauration.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-218 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 972-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-81 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-81 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-81 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-219 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 973-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-82 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-82 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 30 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 30 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-82 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 30 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 30 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 30 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-220 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 974-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-83 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-83 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 36 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 36 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-83 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 36 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 36 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 36 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-221 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 975-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-85 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-85 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-85 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-222 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 976-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-86 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-86 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-86 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-223 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 977-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-87 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-87 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 12 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs - Salles d'entraînement physique;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 12 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-87 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs - Salles d'entraînement physique.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 12 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 12 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 12 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-224 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 978-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-88 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-88 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-88 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-225 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 979-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-89 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-89 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 25 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 25 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-89 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 25 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 25 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-226 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 980-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-90 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-90 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-90 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-227 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 981-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-91 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-91 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-91 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-228 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 982-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-93 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-93 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-93 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-229 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 983-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-94 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-94 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-94 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-230 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 984-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-96 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-96 du compte rendu de sa rencontre du 7 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 30 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 30 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-96 du compte rendu de la rencontre du 7 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 30 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 30 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 30 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-231 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 985-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-97 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-97 du compte rendu de sa rencontre du 7 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 25 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 25 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-97 du compte rendu de la rencontre du 7 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 25 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 25 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-232 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 986-12-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-98 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-98 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 10 000,00\$ à l'égard d'une entreprise autres services (sauf administrations publiques;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 10 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-98 du compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 10 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 10 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 10 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-233 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 987-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-99 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-99 du compte rendu de sa rencontre du 7 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-99 du compte rendu de la rencontre du 7 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-234 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 988-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-100 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-100 du compte rendu de sa rencontre du 7 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-100 du compte rendu de la rencontre du 7 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-235 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 989-12-20

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-101 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-101 du compte rendu de sa rencontre du 7 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 35 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 35 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-101 du compte rendu de la rencontre du 7 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 35 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 35 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 35 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-236 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 990-12-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-66 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-12-66 du compte rendu de sa rencontre du 2 décembre 2020, l'octroi d'un prêt de 20 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services professionnels, scientifiques et techniques;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 20 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-12-66 du compte rendu de la rencontre du 7 décembre 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise de services professionnels, scientifiques et techniques.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 20 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 20 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 20 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-237 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 991-12-20

Projet de prolongement du Réseau express métropolitain (REM) dans l'est de Montréal

CONSIDÉRANT le projet de prolongement du REM dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans l'est de Montréal, lequel arrondissement comporte 115 000 habitants;

CONSIDÉRANT, le cas échéant, la possibilité de poursuivre le tracé en question sur le territoire des MRC de L'Assomption et des Moulins, desservant ainsi une population additionnelle de 295 000 habitants;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour le territoire des MRC L'Assomption et Les Moulins n'est pas pris en compte par le REM;

CONSIDÉRANT que les usagers du Train de l'Est, desservant les MRC L'Assomption et Les Moulins, sont fortement pénalisés par les travaux reliés aux infrastructures du REM, lesquels imposent des inconvénients majeurs dans la qualité du service et les temps de parcours;

CONSIDÉRANT qu'une éventuelle mise en service du REM dans l'est de Montréal sans relier les MRC L'Assomption et Les Moulins aurait pour effet de plomber l'achalandage du Train de l'Est, lequel est déjà sérieusement en diminution;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins exige que l'extension du REM, sur le territoire des MRC L'Assomption et Les Moulins, soit réalisé dans la même phase que son prolongement dans l'est de Montréal.

QUE copie de cette résolution soit transmise aux députés de Terrebonne, Les Plaines et Masson, Au Premier Ministre, à la ministre responsable de la métropole, au ministre des Transports, aux chefs des partis d'opposition, au PDG de l'ARTM et au président de CDPQ – infrastructure.

ADOPTÉE

12 992-12-20

Demande d'extension du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)

CONSIDÉRANT la mise en place par le ministère de l'Économie et de l'Innovation du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU-PME) et l'ajout du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) applicable aux entreprises situées dans les zones déterminées par un décret ordonnant leur fermeture;

CONSIDÉRANT les importants besoins financiers démontrés par les entreprises admissibles au volet AERAM pour lesquelles les MRC ont accordé un financement dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT les besoins de fonds de roulement des entreprises lors de leur réouverture pour la remise en opération;

CONSIDÉRANT QU'il est prévisible que l'achalandage dans les établissements visés nécessitera un délai avant de se rétablir à un niveau suffisant pour assurer la rentabilité des opérations;

CONSIDÉRANT QUE le décret s'applique durant la période de l'année la plus lucrative pour plusieurs établissements, dont ceux du secteur de la restauration;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins demande au gouvernement du Québec de prévoir des dispositions pour soutenir les entreprises bénéficiant du volet AERAM lors de leur réouverture par son extension sur une période de 30 jours suivant la levée du décret et que dans un tel cas le pardon puisse s'appliquer jusqu'à 100 % du prêt et de considérer l'extension du moratoire sur le capital et les intérêts.

ADOPTÉE

12 993-12-20

Autorisation à déposer une demande de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et autorisation de signature du formulaire et de l'avenant

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite déposer une demande de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans la cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), lorsque les conditions d'éligibilité auront été atteintes;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une demande de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans

la cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), lorsque les conditions d'éligibilité auront été atteintes.

QUE le préfet et / ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la demande de soutien financier mentionnée précédemment ainsi que tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, dont l'Avenant numéro 2020-4.

ADOPTÉE

12 994-12-20 Achat d'une publicité dans La Revue pour annoncer la cérémonie civique virtuelle des nouveaux résidents issus de l'immigration

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire l'achat d'une publicité dans La Revue pour annoncer la cérémonie civique virtuelle des nouveaux résidents issus de l'immigration;

CONSIDÉRANT la soumission du journal La Revue datée du 26 novembre 2020 pour une publicité d'1/2 de page dans le journal La Revue pour annoncer la cérémonie civique virtuelle des nouveaux résidents issus de l'immigration, au montant de 1 060,00\$, excluant les taxes, mais incluant la publicité internet ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat d'une publicité dans La Revue pour annoncer la cérémonie civique virtuelle des nouveaux résidents issus de l'immigration.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-238 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 060,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-341 « *Publicité- information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 995-12-20 Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de L'Assomption pour des services professionnels de surveillance dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 355-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 17-06-120, la MRC de L'Assomption a mandaté, dans le cadre de l'entente susmentionnée, la firme Tetra Tech pour des services professionnels en ingénierie au montant de 55 760,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 386-06-18, le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé à payer sa quote-part relativement au mandat pour services professionnels pour la surveillance des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la MRC Les Moulins a été établie à 31,85% ;

CONSIDÉRANT la facture numéro CRF2000435 transmise par la MRC de L'Assomption au montant de 386,66\$, excluant les taxes, pour les services professionnels de surveillance rendus par la firme susmentionnée dans le cadre de ladite entente ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre un montant de 386,66\$, excluant les taxes, à la MRC de L'Assomption afin d'acquitter sa quote-part, pour les services professionnels de surveillance rendus par la firme Tetra Tech dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau le tout, conformément à la facture numéro CRF2000435 transmise par la MRC de L'Assomption.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-78 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 386-06-18.

ADOPTÉE

12 996-12-20

Autorisation de signature - Entente dans le cadre des travaux d'aménagement de la branche 1 du Ruisseau Noir (cours d'eau Lauzon) à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 662-06-20, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat pour des travaux d'aménagement sur la branche 1 du Ruisseau Noir (cours d'eau Lauzon) à Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux susmentionnés, des travaux de coupe d'une haie de cèdres ont été nécessaires;

CONSIDÉRANT QU'afin de contrer les désagréments de cette coupe, la MRC Les Moulins souhaite verser une compensation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente à cet effet ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente de compensation pour les désagréments subis dans le cadre des travaux d'aménagement de la branche 1 du Ruisseau Noir (cours d'eau Lauzon) à Terrebonne.

ADOPTÉE

12 997-12-20

Adoption d'une résolution pour fixer la période de consultation écrite pour le projet de règlement numéro 97-33R-16 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des

dispositions diverses

CONSIDÉRANT QUE les articles 53 et 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, stipulent qu'un projet de modification de schéma d'aménagement doit être soumis à au moins une assemblée de consultation publique sur le territoire de la MRC concernée et que la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique doivent être fixés par résolution ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de pandémie actuel, le territoire de la MRC Les Moulins étant identifié en zone rouge (palier 4 – alerte maximale), l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 prévoit que toute procédure de rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, plutôt qu'une assemblée publique de consultation tel que prescrit par les articles susmentionnés de la Loi 8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'une consultation écrite d'une durée de 15 jours sur le projet de règlement numéro 97-33R-16 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses se tiendra du 14 janvier 2021 au 28 janvier 2021 inclusivement.

QUE ledit projet de règlement numéro 97-33R-16 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses puisse être consulté, durant cette période, sur le site Internet de la MRC Les Moulins.

QUE conformément aux exigences du décret susmentionné, un avis public soit publié, et ce, dans le journal La Revue.

ADOPTÉE

12 998-12-20

Approbation et dépôt du Mémoire de la MRC Les Moulins dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Plan stratégique de développement (PSD) de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)

CONSIDÉRANT QUE le 28 octobre 2020, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) annonçait le lancement de la consultation publique sur le projet de Plan stratégique de développement (PSD) du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens, usagers et partenaires de la mobilité sont invités par l'ARTM à donner leur opinion sur le projet de Plan stratégique de développement du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de mémoires se terminera le 14 décembre 2020 et que les séances d'audition des mémoires se tiendront entre le 13 et le 26 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le PSD de l'ARTM vise à établir des stratégies de mobilité durable appuyées sur la politique de mobilité durable 2030 du ministère des Transports du Québec (MTQ) et du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le Plan stratégique de développement de l'ARTM doit proposer une amélioration des services de transport collectif à l'échelle métropolitaine basée sur les besoins de la population;

CONSIDÉRANT QUE la couronne Nord est une région à part entière, dotée d'une offre d'emploi abondante et diversifiée, d'un cadre de vie agréable et de formules de développement adaptées aux principes de la durabilité recommandée par la CMM;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la couronne Nord jouent un rôle de plus en plus important et structurant au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal autant en termes de croissance démographique que d'essor économique et social;

CONSIDÉRANT QUE ce rôle prendra encore de l'importance suite à la pandémie comme le démontrent très clairement les tendances récentes;

CONSIDÉRANT QUE la croissance socio-économique des municipalités de la couronne Nord exerce une rétention de plus en plus importante des déplacements internes de ses résidants et que la part modale de l'auto est largement prééminente;

CONSIDÉRANT QUE partout sur le réseau routier de la couronne Nord, la situation concernant la congestion routière n'a cessé de s'accroître, et ce, de façon dramatique;

CONSIDÉRANT QUE la couronne Nord ne compte aucun réseau de transport collectif structurant permettant de se déplacer sur l'ensemble de son territoire, et ce principalement dans l'axe est-ouest;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord a adopté, unanimement, un mémoire eu égard au projet de Plan stratégique de développement de l'ARTM;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a pris connaissance des recommandations et des enjeux communs qui se dégagent du mémoire de la TPÉCN eu égard au projet de Plan stratégique de développement de l'ARTM;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite également approuver et déposer un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Plan stratégique de développement (PSD) de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Mémoire de la MRC Les Moulins joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé et accepté pour dépôt dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Plan stratégique de développement (PSD) de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), aux MRC de la couronne Nord et à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

ADOPTÉE

12 999-12-20

Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des forêts privées de Lanaudière – Avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement

CONSIDÉRANT la demande d'avis de l'Agence des forêts privées de Lanaudière sur son Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (PPMV) ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 149 à 156 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* ;

CONSIDÉRANT l'analyse du Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (PPMV) de l'Agence des forêts privées de Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins émette, par la présente résolution, à l'égard du Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (PPMV) de l'Agence des forêts privées de Lanaudière, un avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Les Moulins et que la présente résolution en tienne lieu.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question du public et aucune question des membres du conseil.

13 000-12-20

Clôture de la séance

Il est proposé et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service

du greffe